

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Analyse financière appliquée à la gestion hôtelière			
Code	ECHG3B66AFI	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Annie DELSALLE (annie.delsalle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Analyse financière appliquée à la gestion hôtelière" clôture l'étude de l'aspect comptable des entreprises par l'analyse financière des comptes annuels publiés par des établissements hôteliers à la centrale des bilans de la BNB et l'interprétation des statistiques présentées par cet organisme en lien avec cette analyse.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
 - 2.5 Développer un argumentaire efficace vis-à-vis de ses publics afin de renforcer l'image de l'entreprise dans son environnement
 - 2.8 Utiliser les outils de création et de communication adaptés aux objectifs et interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**
 - 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
 - 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité
 - 4.3 Accompagner des audits internes financiers, qualité, environnementaux, de gestion, de son activité, cerner les problèmes, proposer, mettre en œuvre et assurer le suivi des solutions

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, pour un établissement hôtelier dont le siège social se trouve en Belgique et qui publie ses comptes selon le schéma complet, l'étudiant.e sera capable de :

1. Trouver l'information financière d'un établissement hôtelier auprès de la BCE et de la BNB
2. Représenter, calculer, interpréter les masses bilantaires à partir des documents publiés par la BNB selon le schéma complet et tous les schémas
3. Calculer, interpréter les principaux ratios de solvabilité, autonomie financière, liquidité, trésorerie,

rentabilité, productivité à partir d'un schéma complet

4. Le situer dans son environnement à partir des statistiques de la BNB selon le schéma complet et tous les schémas

5. Emettre un jugement critique sur sa santé financière

6. Emettre des recommandations de base pour améliorer la situation, le cas échéant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG3B66AFIA Analyse financière appliquée à la gestion hôtelière

24 h / 2 C

Contenu

A partir des comptes annuels publiés auprès de la centrale des bilans de la BNB par un établissement hôtelier dont le siège social est en Belgique, l'enseignante supervise le calcul des indicateurs financiers établis pour deux exercices consécutifs, vérifie la rédaction des conclusions et des recommandations ainsi que la situation de l'établissement au sein de son secteur d'activité en fonction des schémas publiés.

Démarches d'apprentissage

- Démarches déductive et analogique
- Enseignement présentiel, distanciel, hybride, comodal selon le contexte sanitaire
- Parcours pédagogique présenté sur la plateforme pour permettre à l'étudiant.e de travailler en autonomie tout en restant connecté.e avec le groupe classe et l'enseignante
- Discussion critique

Dispositifs d'aide à la réussite

- Corrections systématiques des exercices
- Séance de questions/réponses préalable à l'évaluation

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans les documents mis à la disposition de l'étudiant.e, postés sur la plateforme de l'institution.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Documents de référence mis à disposition sur la plateforme
- Documents et statistiques disponibles sur les sites de la centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique et de la Banque Carrefour des Entreprises
- Parcours pédagogique adapté mis en place sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Q1 : Rapport d'analyse financière d'un établissement hôtelier dont le siège social est en Belgique et ayant déposé ses comptes auprès de la Centrale des Bilans de la BNB selon un schéma complet et examen écrit selon modalités communiquées sur la plateforme.

Q3 : Examen écrit organisé, en session, en Q3 portant sur l'ensemble de la matière valant 100 % de la note finale.

Remarque :

En cas d'absence de remise du travail ou de remise tardive par rapport à la date publiée sur la plateforme ou d'un travail ne correspondant pas aux exigences requises, l'activité d'apprentissage ne sera pas validée.

Exceptions :

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Pour un étudiant.e diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il/elle sera interrogé.e seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant.e et l'enseignant.e concerné.e.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pour l'évaluation du Q1, aucune dispense sous quelque forme que ce soit sera appliquée.

Pour l'évaluation du Q3, aucun travail journalier ne sera pris en considération.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).